

Règlement Ronde du Crépuscule 2019

Article 1 - Organisation

La Ronde du Crépuscule 2019 est organisée par Les Randonneurs Sanaryens et la ville de Sanary-sur-Mer.

C'est une randonnée libre, non accompagnée qui se déroule, en partie de nuit, sur deux circuits spécialement balisés dans le massif du Gros Cerveau. L'allure est libre, sans notion de compétition.

Elle est suivie d'un repas convivial ouvert également aux participants non marcheurs.

Chaque inscrit recevra un tee-shirt et participera à une tombola.

La participation à l'épreuve implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 2 : Date, accueil, circuits et horaires

Date : samedi 5 octobre 2019.

Accueil : de 16h à 17h30 au Jardin d'hiver 4303 Ancien Chemin de Toulon 83110 Sanary Sur Mer.

A noter que l'accès routier au site sera interdit à partir de 17h15.

Circuits :

- Jaune : 14,5 km, dénivelé positif et négatif de 500m
- Orange : 11,3 km, dénivelé positif et négatif de 300m

Départs :

- Circuit Jaune : 18h00
- Circuit Orange : 18h10

Article 3 : Conditions d'inscription

La Ronde du Crépuscule est ouverte à toute personne âgée de 8 ans et plus au jour de la ronde.

Les enfants de moins de 15 ans au jour de la ronde devront obligatoirement être sous la responsabilité d'un adulte accompagnant.

Les chiens ne sont pas admis.

Article 4 : Inscription et paiement

Les inscriptions et le paiement se font exclusivement en ligne sur

www.randonneurs-sanaryens.com

Le nombre de participants est limité à 800.

La date limite d'inscription est fixée au plus tard au 20 septembre 2019.

Les organisateurs se réservent la possibilité de clore, sans préavis, les inscriptions avant la date limite si le nombre d'inscrits atteint le seuil de 800.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Tarif :

- Adulte : 15 €
- Enfant à partir de 8 ans et jusqu'à 15 ans (né après le 05.10.2004) : gratuit

Chaque inscription est ferme et définitive.

Article 5: Secours, sécurité

Le service médical et les secours sont assurés par les Premiers Secours Toulonnais qui disposent d'une équipe de secouristes répartie sur un poste de secours fixe et un poste de secours mobile..

La sécurité est assurée par la police municipale et une équipe motorisée bénévole.

Article 6 : Assurance, responsabilité

Les Randonneurs Sanaryens sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Compagnie Allianz IARD pour la durée de la manifestation. Cette randonnée étant libre, non accompagnée et sans notion de compétition ne nécessite pas de certificat médical. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 7 : Ravitaillement

Des postes de ravitaillement sont mis en place sur les circuits.

Article 8 : Droit à l'image

Les participants à La Ronde du Crépuscule 2019 autorisent la presse et les organisateurs à utiliser les images et photos sur lesquelles ils pourraient apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 9 : Dispositions obligatoires

Lampe frontale ou torche, chaussures adaptées à la marche sur chemins caillouteux sont obligatoires pour prendre le départ.

Chaque participant devra s'équiper en fonction de la météo.

Article 10 : Charte du participant

Chaque participant se doit :

- de porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours,
- de suivre impérativement les itinéraires spécialement balisés,
- de respecter l'environnement,
- de respecter le code de la route,
- de respecter les autres participants.

Article 11 : Intempéries

En aucun cas la manifestation n'est annulée et aucun remboursement ne sera effectué. Le repas et la tombola sont maintenus.

En cas de vigilance orange de Météo France ou de toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'activer un plan B ou d'annuler les circuits.